

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Encadré PRÉ-RENSEIGNÉ par le service instructeur

Dénomination du projet :	Perturbation intentionnelle du Goéland leucophée, de la cigogne blanche et de la Mouette rieuse sur l'ISDND de l'Arbois en 2024
N° du projet ONAGRE :	2022-08-25x-00927
N° de la demande ONAGRE :	2022-00927-010-002
Préfet(s) compétent(s) :	Préfet des Bouches-du-Rhône.
Bénéficiaire(s) :	Métropole Aix Marseille

MOTIVATIONS et / ou CONDITIONS

La demande présentée par le Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Direction logistique, traitement et valorisation des déchets, concerne l'ISDND de l'Arbois où de nombreuses espèces d'oiseaux viennent se nourrir lors de l'enfouissement des déchets apportés quotidiennement en début de matinée, de l'ordre de 160 000 T/an.

Les recensements effectués en juin et en novembre par le bureau d'études Biotope (2022) ont montré que durant la saison de reproduction (juin) environ 4000 goélands leucophées fréquentaient le site, tandis qu'à l'automne (novembre), le nombre de goélands triple quasiment (>12 000 individus), grâce notamment à l'apport de juvéniles issus des colonies de reproduction locales, et que les mouettes rieuses, absentes en juin, représentaient 3500 individus en novembre.

En 2023, le recensement de juin n'a semble-t-il pas été effectué et les recensements en novembre, réalisés par le BE Agir Ecologique, donnent 10 000 goélands leucophées, > 4000 mouettes rieuses et 120 cigognes blanches, plus de nombreuses espèces d'oiseaux, pas tous liés à la présence des déchets.

Ces deux rapports donnent une vision précise du nombre d'individus présents et de l'origine de ceux-ci, qui, en juin comme en novembre, arrivent pour se nourrir à partir du sud-est, sud et sud-ouest, donc globalement de la rade de Marseille, infirmant le rôle de l'ISDND dans le développement des colonies de reproduction urbaines situées au nord du site.

Le Métropole a fait appel à la société Avi'Air pour effaroucher les goélands présents à l'aide de la diffusion de cris de détresse et de fusées détonantes les lundis, mardis et vendredis, complétés par des agents de la métropole formés à cette action les mercredis et jeudis.

La demande concerne l'année 2024 sans plus de précisions.

Un rapport détaillé est souhaitable à l'issue de cette année afin d'évaluer l'efficacité de ces actions répétées sur le long terme et de vérifier si au cours de l'année, les oiseaux ne présentent pas une certaine accoutumance à ces perturbations les rendant inefficaces.

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FAUNE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FLORE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) MER* ou son suppléant

CSRPN PLÉNIER** – AVIS N° _____ - _____

* Pour les dossiers relevant d'affaires courantes. L'avis est unique et inclut le cas échéant les volets faune, flore et mer

** Pour les dossiers relevant d'affaires non courantes telles que définies par le CSRPN

AVIS :

Favorable

Favorable sous condition(s)

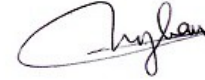
Défavorable

Défavorable avec recommandation(s)

Fait à : Jouques

Nom / Prénom : CHEYLAN GILLES

Le : 8 avril 2024



Signature :